



**PRÉFÈTE
DE LA
CHARENTE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

ARRÊTÉ

**fixant la liste des supports habilités à recevoir les annonces judiciaires et légales
dans le département de la Charente pour l'année 2021**

La préfète de la Charente
Chevalier de la Légion d'honneur
Chevalier de l'ordre national du Mérite

- Vu** la loi n° 55-4 du 4 janvier 1955 modifiée, relative aux annonces judiciaires et légales ;
- Vu** la loi n° 86-897 du 1er août 1986 portant réforme du régime juridique de la presse ;
- Vu** le décret n° 2009-1340 du 29 octobre 2009 pris pour application de l'article 1er de la loi n° 86-897 du 1er août 1986 portant réforme du régime juridique de la presse ;
- Vu** le décret n° 2012-1547 du 28 décembre 2012 relatif à l'insertion des annonces légales portant sur les sociétés et fonds de commerce dans une base de données numérique centrale;
- Vu** le décret n° 2019-1216 du 21 novembre 2019 relatif aux annonces judiciaires et légales ;
- Vu** l'arrêté du 21 décembre 2012 modifié relatif au tarif annuel et aux modalités de publication des annonces judiciaires et légales ;
- Vu** l'arrêté préfectoral du 7 décembre 2020 donnant délégation de signature à Madame Nathalie VALLEIX, secrétaire générale de la préfecture ;
- Considérant** les demandes d'habilitation présentées, au titre de l'année 2021, par les directeurs de journaux et services de presse intéressés ;
- Sur proposition de la secrétaire générale de la préfecture de la Charente,

ARRÊTE

Article 1^{er}: Pour l'année 2021, dans le département de la Charente, les publications de presse habilitées à publier les annonces judiciaires et légales sont les suivantes :

- Charente Libre, Zone industrielle n° 3, 19 bd du Maréchal Juin, 16340 L'ISLE-D'ESPAGNAC,
- Sud-Ouest, SAPESO SA, 23 quai de Queyries, 33100 BORDEAUX,
- L'Avenir-Le Confolentais, EDIT-FRANCE SARL, 7 impasse du Moulin, 86700 PAYRÉ,
- Courrier français, Rue du Docteur Jean Vincent, BP 20238, 33028 BORDEAUX CEDEX,
- La Vie charentaise, SAS CENTRE-OUEST EDITIONS, 64 impasse Josephe Niepce, CS 42421, 16024 ANGOULÊME Cedex.

Article 2: Pour l'année 2021, dans le département de la Charente, les services de presse en ligne habilités à publier les annonces judiciaires et légales sont les suivants :

- charentelibre.fr, Zone industrielle n° 3, 19 bd du Maréchal Juin, 16340 L'ISLE-D'ESPAGNAC,
- sudouest.fr, SAPESO SA, 23 quai de Queyries, 33100 BORDEAUX,

- courrier-francais.com, Rue du Docteur Jean Vincent, BP 20238, 33028 BORDEAUX CEDEX,
- actu.fr, SAS PUBLIHEBDOS, 13 rue du Breil, ZI Rennes Sud-Est, 35051 RENNES Cedex 9.

Article 3 : Les tarifs d'insertion et notamment le prix à la ligne des annonces légales et judiciaires seront définis par un arrêté conjoint des ministres chargés de la communication et de l'économie.

Article 4 : La secrétaire générale de la préfecture est chargée de l'exécution du présent arrêté dont une copie sera publiée au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Charente.

Angoulême, le **18 DEC. 2020**

Pour la préfète et par délégation,
la secrétaire générale



Nathalie VALLEIX